

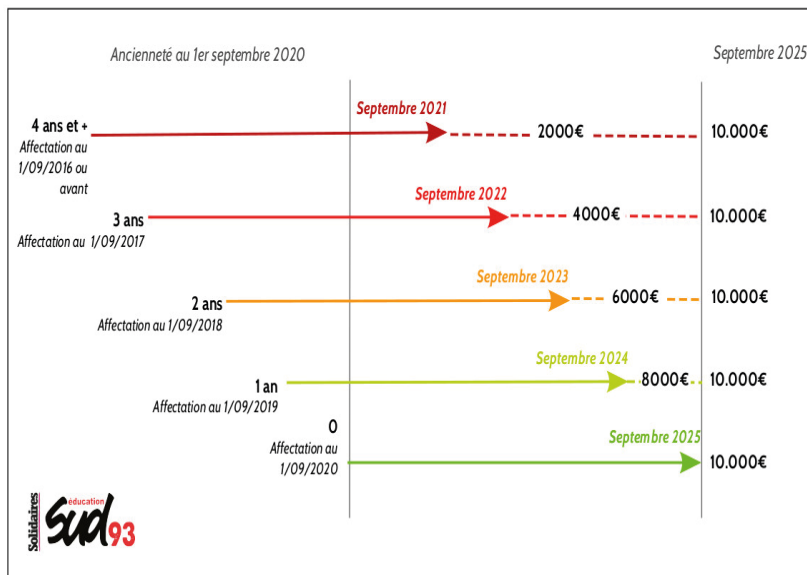
Prime de fidélité «93» dite prime des 10 000 €

SUD FAIT LE POINT

➤ DE QUOI PARLE-T-ON ?

En octobre 2019, E. Philippe alors Premier ministre, annonce à l'occasion d'un déplacement à Bobigny la mise en place d'une prime de fidélisation pour les agent-es de la Fonction publique exerçant dans le 93. Il faudra attendre plus d'un an pour que cette annonce soit traduite par la parution d'un décret d'application. Et la circulaire n'est parue que le 15 mars 2021 pour l'Éducation nationale.

➤ COMPRENDRE LA PRIME



➔ Septembre 2021 : Date d'ouverture du droit à une prime partielle en cas de départ du département avant 2025

--- 2000€ --- : Montant auquel on peut prétendre en cas de départ du département avant 2025

Vous ne rêvez pas ! À ce nouveau jeu, plus on a de l'ancienneté moins on gagne ! Certes, les plus ancien-nes pourront «retirer leurs gains» plus tôt que les autres mais quels gains?! En 2023, un-e collègue avec 10 ans d'ancienneté touchera trois fois moins (2000€) qu'un-e collègue avec 5 ans d'ancienneté (6000€) s'il ou elle mute dans un autre département ou part en retraite.

➤ QUI EST ÉLIGIBLE ?

Cette prime concerne l'ensemble des agent-es publics-ques du département, fonctionnaires comme non-titulaires, affecté-es au contact du public. Les agent-es affecté-es en services centraux en sont donc exclu-es ainsi que **celles et ceux qui subissent une interruption de contrat de plus de 4 mois** : cette mesure sanctionne les congés de longue maladie ou les congés parentaux. C'est inacceptable.

➤ QUELLE DÉMARCHES ?

La circulaire du 10 mars que vous pouvez retrouver en ligne sur notre site met en place un **formulaire à retourner avant le...31 mars !** Vous pouvez choisir entre :

- ne toucher la prime qu'au bout de 5 ans ou
- en toucher une partie au prorata en cas de départ anticipé («versement exceptionnel», voir schéma ci-contre). Dans ce cas, si vous restez finalement 5 ans, vous conservez le droit aux 10 000 euros. Cependant, si vous ne retournez rien, la circulaire stipule que vous serez présumé-e avoir choisi le versement exceptionnel (option 2). Encore une usine à gaz de l'administration.

SUD éducation 93 revendique :

- que la prime de fidélisation soit progressive et prenne pleinement en considération l'ancienneté déjà acquise au 1^{er} septembre 2020 ;
- le dégel du point d'indice et la réévaluation des salaires en tenant compte de l'inflation de ces vingt dernières années ;
- un plan d'urgence pour l'éducation dans le 93 et des moyens à la hauteur des besoins.